

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 150-25 C

Objet : RD - Fonds de concours solaire photovoltaïque - Attribution d'aide pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur des bâtiments communaux de Barberaz, Challes-les-Eaux, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Laysse

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendo
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévisse - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmaï - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 150-25 C

objet **RD - Fonds de concours solaire photovoltaïque - Attribution d'aide pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur des bâtiments communaux de Barberaz, Challes-les-Eaux, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leyse**

Thierry Repentin en l'absence de Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle la délibération n° 042-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 relative à la création d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des communes pour leurs projets solaires photovoltaïques, avec notamment le fonds de concours solaire photovoltaïque.

Les communes de Barberaz, Challes-les-Eaux, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leyse souhaitent installer des panneaux photovoltaïques en toiture d'un ou plusieurs bâtiments communaux pour les exploiter en autoconsommation patrimoniale, individuelle ou collective.

Le détail des différents projets est le suivant :

Commune	Bâtiment	Nature travaux	Surface panneaux / Production annuelle	Montant des travaux PV (€ HT)	Montant fonds de concours solaire PV / Bonus renforcement structure	Montant autofinancement communal
Barberaz	Mairie	Panneaux en toiture	85 m ² / 17 250 kWh	30 000 €	9 000 € (1)	21 000 €
Barberaz	Ecole élémentaire Albanne	Panneaux en toiture	150 m ² / 23 700 kWh	57 454 €	9 000 € (1)	48 454 €
Challes-les-Eaux	Pôle enfance	Panneaux en toiture	140 m ² / 31 050 kWh	40 000 €	6 570 € (1)	33 430 €
La Motte-Servolex	Boulodrome	Panneaux en toiture	180 m ² / 53 900 kWh	55 350 €	11 070 € (2)	44 280 €
La Motte-Servolex	Halle Parpillon	Panneaux en toiture	864 m ² / 150 000 kWh	160 325 € 113 812 € (3)	930 € (2) 5 000 € (4)	268 207 €
La Ravoire	Groupe scolaire Féjaz	Panneaux en toiture	567 m ² / 157 464 kWh	82 192 €	18 000 € (1)	64 192 €
Saint-Alban-Leyse	Mairie	Panneaux en toiture	24 m ² / 3 600 kWh	12 000 €	3 600 € (1)	8 400 €
Total	7 projets		2 010 m² / 436 964 kWh	551 133 €	63 170 €	487 963€

(1) : taux d'intervention de 30 % pour les communes moyennes (population totale comprise entre 3 500 et 10 000 habitants).

(2) : taux d'intervention de 20 % pour les grandes communes (population totale supérieure à 10 000 habitants).

(3) : montant des études et travaux de renforcement de la structure pouvant donner droit au bonus supplémentaire.

(4) : bonus supplémentaire de 5 000 € / projet pour les opérations nécessitant un renforcement de structure pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, versé sur présentation de la facture acquittée des travaux de renforcement de structure.

La consommation de 436 964 kWh représente la consommation annuelle moyenne d'électricité d'environ 40 logements.

Le budget d'investissement du fonds de concours pour l'année 2025 s'élève à 100 000 €, étant précisé qu'aux cotés de ce budget, une enveloppe de 96 675 € non consommés en 2024 a été réinscrite en 2025.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 042-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 relative à la création d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des communes sur leurs projets solaires photovoltaïques,

Vu la délibération du Conseil municipal de Barberaz du 2 juillet 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal de Challes-les-Eaux du 5 mars 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Motte-Sevolex du 8 avril 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Ravoire du 24 mars 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Alban-Leyse du 20 mars 2025,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du mardi 13 mai 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une aide maximale de 18 000 € à la commune de Barberaz, 6 570 € à la commune de Challes-les-Eaux, 17 000 € à la commune de La Motte-Servolex, 18 000 € à la commune de La Ravoire, 3 600 € à la commune de Saint-Alban-Leyse au titre du fonds de concours solaire photovoltaïque pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture d'un ou plusieurs bâtiments communaux,

Article 2 : de préciser que le fonds de concours sera versé une fois les travaux terminés et les subventions perçues (le cas échéant), sur présentation d'un état récapitulatif actualisé des dépenses et des recettes, du bilan de l'opération, du procès-verbal de réception des travaux et d'un certificat administratif signé par le responsable du service de gestion comptable.

Si le coût final des travaux des panneaux photovoltaïques est inférieur au coût prévisionnel, le montant du versement sera recalculé. De même, le versement du bonus renforcement de structure sera versé sur présentation de la facture acquittée des travaux de renforcement de structure,

Article 3 : de demander que la commune affiche le soutien de Grand Chambéry en apposant son logo sur le panneau de chantier ou sur tout autre moyen de communication sur le projet,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

150-25 C

Objet de l'acte :	RD - Fonds de concours solaire photovoltaïque - Attribution d'aide pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur des bâtiments communaux de Barberaz, Challes-les-Eaux, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leyse
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres
Date de l'acte :	10 juillet 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250710-lmc1H33953H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33953H1

Date de transmission en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 15 juillet 2025